

CONDITIONS GENERALES DE VENTE, DE LOCATION ET DE SERVICES Préambule

Les présentes conditions générales de vente, location et prestations de services ont pour objet de régir les relations entre RayteamM et ses clients

Toute commande passée à RayteamM implique l'acceptation des présentes conditions qui prévalent sur toutes conditions d'achat ou documents émanant du client non expressément acceptés par RayteamM.

VENTE DE PRODUITS

Commande

Les commandes sont fermes pour le client dès acceptation du devis (signature et cachet éventuel). Elles deviennent définitives pour RayteamM après acceptation expresse par ses services.

Livraison- Réception

La livraison est réalisée par la mise à disposition des produits dans les entrepôts de RayteamM.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas permettre au client d'annuler une commande, de refuser les produits ou de réclamer une indemnité.

En cas d'indisponibilité de certains produits, RayteamM pourra procéder à des livraisons partielles qui donneront lieu à émission de factures et paiement dans les mêmes conditions que les livraisons complètes.

Les produits voyagent aux frais et risques du client. En conséquence, le client doit examiner les produits dès leur réception de façon à pouvoir consigner toute perte ou avarie sur la décharge acceptée par le transporteur. Le client doit par ailleurs notifier au transporteur, dans les 3 jours de la réception des produits, par lettre recommandée avec AR, tout défaut ou manquant résultant du transport. Toute action du client contre le transporteur sera réalisée à ses frais et risques.

Prix

Sauf convention contraire, nos prix s'entendent hors taxes, matériel emballé, départ entrepôt et port à la charge du client, y compris pour les livraisons partielles.

Paiement

Le paiement des produits intervient à hauteur de 30% lors de la commande, le solde étant payé à la livraison.

Garantie

Les produits neufs, seule la garantie accordée par les fournisseurs est applicable. Tout défaut de conformité des produits à la commande, ainsi que tout vice affectant les produits devront être notifiés à RayteamM dans les 48 heures de la réception des produits. Sous réserve des dispositions légales impératives, aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé ce délai.

Pas d'escompte pour règlement anticipé.

Retours

Tout retour de produit devra avoir été préalablement et expressément accepté par RayteamM et sera réalisé aux risques et frais du client. Les produits devront être retournés dans leur emballage d'origine.

LOCATION DE MATERIEL

Réservation de matériel

Les réservations de matériel doivent être effectuées par retour du devis établi par RayteamM, dûment signé, daté et marqué du cachet du client.

Mise à disposition du matériel

La prise du matériel s'effectue à l'adresse fournie par RayteamM lors de la réservation du matériel.

Le matériel est accompagné d'un « bon de livraison » indiquant les dates de départ et de retour prévues. Le contrat de location ne se forme que par l'acceptation du matériel par le client lors de la mise à disposition. La personne qui enlève le matériel signe ce bon de livraison. Dès lors, nos conditions sont considérées comme acceptées.

Un dépôt de garantie sera réclamé pour toute location. Ce montant variera en fonction de la valeur du matériel loué. Ce dépôt de garantie pourra être conservé un mois après la restitution du matériel et pourra, notamment, être utilisé pour compenser les coûts de remise en état éventuel du matériel.

Restitution du matériel

La restitution du matériel est à la charge du client. Toute restitution réalisée plus d'une heure après celle prévue entraîne la facturation d'une journée supplémentaire. En cas de non restitution dans un délai de 8 jours à compter de la date prévue, le client se verra facturer en sus des 8 jours de location supplémentaires, le prix de remplacement du matériel sur la base de sa valeur neuve ou du prix d'un matériel neuf équivalent si la référence n'est plus commercialisée.

Tarif des locations

Le tarif des locations courte durée est calculé sur la base de 24 heures, se décomptant de la prise du matériel jusqu'à sa restitution.

Aucune réduction de prix ne pourra être accordée en cas de non utilisation du matériel par le client pendant la durée de la location. Toute annulation d'une réservation moins de 24 heures avant la mise à disposition du matériel entraînera l'application d'une pénalité de 50% qui aurait dû être facturé pour les locations courte durée et de un mois de location pour les locations longue durée.

Paiement

Les locations courte durée sont payables à la restitution du matériel par le client, sans escompte.

Les locations longue durée sont payables par chèque, terme à échoir.

Responsabilité

Le matériel est réputé remis en parfait état de fonctionnement et d'entretien et conforme à la référence ou désignation mentionnée sur le bon de livraison. Le contrôle doit être réalisé par le client lors de la mise à disposition et toute réserve doit être impérativement mentionnée sur le bon de livraison pour être prise en compte. Aucune réclamation ne pourra être réalisée postérieurement. RayteamM ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée au titre des dommages subis par le client du fait d'une défectuosité ou non-conformité du matériel. Tout dommage au matériel devra être

immédiatement signalé à RayteamM par tout moyen et faire l'objet d'une notification.

Assurance perte et dommage

Le client doit assurer le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf. L'assurance doit notamment couvrir les risques de vol, de perte ou détérioration quel qu'en soit la cause ou la nature. Le client fait son affaire de tout risque de mise en jeu de sa responsabilité civile à raison de tout dommage causé par le matériel ou de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde.

En cas de Sinistre : celui-ci doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'AR à RayteamM dans les 48h du sinistre. En cas de vol, la notification doit contenir l'original du récépissé de déclaration établi par le commissariat de police, une déclaration circonstancielle. A défaut de production de ces documents, la durée de location due par le client continu à être comptabilisée.

Entretien du matériel

Le client est tenu d'entretenir le matériel dans le respect des préconisations du fabricant et, le cas échéant, de celles de RayteamM. Il ne peut procéder à aucune réparation ou modification des réglages du matériel ou accessoires sans l'accord exprès de RayteamM.

Dans le cas où le matériel restitué nécessiterait un nettoyage ou toute autre opération de remise en état, les frais correspondant seront facturés au client sur la base du tarif de RayteamM pour ce type de prestation.

Le matériel ne peut être en aucun cas être prêté ou sous-loué par le client à un tiers non autorisé par RayteamM.

PRESTATIONS ET SERVICES

Prestations

- Installation de système de diffusion
- Captation
- Création de contenu vidéo et graphiques
- Vjing, mix vidéo
- Duplication de CD, DVD, clé USB

Offre d'étude

A la suite de l'entretien, RayteamM proposera une offre d'étude du projet en précisant les points suivants :

Le lieu, la date, l'horaire et la durée du projet.

Le prix et le délai prévisionnel de réalisation.

Et d'une manière générale, tout ce qui aura été discuté entre le client et RayteamM.

Cette offre d'étude signée par le client servira de bon de commande.

RayteamM se réserve le droit de facturer au client toutes offres d'étude ayant mobilisées ses services sur une durée conséquente sans aboutir à la signature du bon de commande.

Commande

La commande devient définitive dès réception du devis dûment daté et signé.

Toute modification de commande devra être écrite et signée par les 2 parties.

Le règlement sera établi de la sorte :

30% d'acompte à la commande, le solde à réception de la facture pour les prestations d'installation, de Vjing et de mix vidéo.

30% d'acompte à la commande, et le solde le jour de la remise pour les créations de contenus vidéo et graphiques.

Paiement à livraison pour duplication.

Engagement

RayteamM s'engage à exécuter la prestation selon les indications du client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (météo, santé, accident, etc.)

Si RayteamM ne pouvait réaliser sa prestation, l'acompte serait intégralement rendu au client.

Annulation de la commande

Une somme forfaitaire de 100€ sera conservée si annulation entre le jour du contrat et 7 jours avant le début du projet pour préjudice causé pour réservation de date, de matériel et de technicien.

Droit à l'image

Le client s'engage à informer ses figurants et/ou participants sur le fait qu'ils seront filmés sans qu'ils ne demandent de droit à l'image.

Si toutefois, certaines personnes ne souhaitent absolument pas être filmées, le client s'engage à en informer au plus vite RayteamM. Il est toutefois préférable de leur faire signer un droit à l'image.

Droit de diffusion

RayteamM demandera l'autorisation à la SACEM de reproduire les musiques choisies et selon le cas répercutera les frais de droits de diffusion et de reproduction sur le devis au tarif en vigueur à la SACEM.

Conservation des rushes

Les rushes et/ou photos seront gardés 2 mois après la livraison du projet.

Passé ce délai il ne sera plus possible de redemander un montage. Les rushes restent la propriété exclusive de RayteamM et ne pourront être vendus.

Droit de reproduction

Selon le code L 335 1 -4 de la propriété intellectuelle, le droit de reproduction des DVD est interdit.

Traitement des médias fournis par le client :

La responsabilité de RayteamM, en cas de perte ou de détérioration des supports qui lui sont confiés, est limitée au remboursement des supports vierges.

Pour toute remise de médias, le client aura pris le soin de réaliser une copie.

Le client déclare expressément être propriétaire des droits d'auteur, de diffusion et de reproduction sur les médias ou, le cas échéant, avoir obtenu toute autorisation écrite nécessaire à la reproduction et diffusion de ces médias.

Toute réclamation se fera dans les 7 jours calendaires

DISPOSITIONS COMMUNES

Sous-traitance

RayteamM est autorisée à sous-traiter tout ou partie des prestations à des tiers.

Prix – Validité des offres

Les produits et services sont facturés au tarif en vigueur au jour de l'exécution de la commande. Les offres de prix formulées par RayteamM sont valables une semaine pour les offres de vente et un mois pour les offres de location et prestations de services.

Paiement

Pénalités en cas de retard de paiement

En cas de retard de règlement, et après mise en demeure de paiement par courrier recommandé avec accusé de réception RayteamM suspendra toutes les autres commandes en cours et pourra exercer le droit de rétention.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible. Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ au titre des frais de recouvrement.(Art. 441-6, I al. 12 du code du commerce et D. 4441-5 ibidem)

Réserve de propriété

RayteamM se réserve la propriété des produits vendus, des contenus vidéos et graphiques, créés, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal, intérêt et accessoires, la simple remise d'une traite ou d'un titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

En cas de non-paiement à une échéance, la vente ou la location sera résolue, si bon semble à RayteamM, 8 jours après une mise en demeure restée infructueuse. Les produits devront alors être immédiatement restitués à RayteamM aux frais du client.

Jusqu'au complet paiement, le client devra identifier les produits comme appartenant à RayteamM, si les produits sont revendus par le client, la créance de RayteamM sera automatiquement reportée sur celle du prix de revente, que le client déclare céder sans réserve à RayteamM.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du distributeur, les marchandises vendues sous réserve de propriété et en location longue durée pourront être revendiqués conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. En cas de revendication, les produits en stock sont présumés être ceux encore impayés. Le client autorise RayteamM à faire dresser un inventaire, à mettre sous séquestre et à récupérer les produits impayés à tout moment. Nonobstant la présente clause, les risques afférents aux produits sont à la charge du client dès la sortie des locaux de RayteamM, les produits voyageant aux risques du client même en cas de livraison franco.